



TF Bank
TUNISIAN FOREIGN BANK

RAPPORT ANNUEL

2025

SOMMAIRE

03

Rapport de gestion du Conseil
d'Administration à l'assemblée générale
ordinaire

26

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

29

Rapports du commissaire aux comptes

44

Bilan et compte de résultat au 31 décembre
2025

47

Notes annexes aux comptes sociaux

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



INTRODUCTION



La TFBank est un établissement de crédit exerçant une activité bancaire couvrant la réception des dépôts du public, l'octroi de crédits ainsi que la mise à disposition et la gestion des moyens de paiement. À ce titre, elle propose notamment des comptes de dépôt, des solutions de financement adaptées aux besoins de sa clientèle, des services de paiement (virements, prélèvements, cartes bancaires, banque à distance), ainsi que des services connexes tels que le transfert de fonds et le trade finance.

L'exercice 2025 a été principalement marqué par le projet de montée en version du système d'information, structurant pour la banque et visant à soutenir sa trajectoire de transformation. Ce projet stratégique doit permettre :

- de renforcer l'efficacité opérationnelle,
- d'améliorer la sécurité des systèmes d'information,
- d'accroître la capacité d'innovation et d'adaptation,
- d'élever la qualité de service et l'expérience client,
- de soutenir durablement la performance financière et la croissance à long terme.

Cette montée en version vient compléter les recrutements déjà réalisés, avec pour objectif d'optimiser la structure des ressources humaines et d'amorcer une dynamique globale de transformation couvrant l'action commerciale, la gestion des risques et la conformité.

INTRODUCTION

Sur le plan commercial, la communication de la banque a mis un accent particulier sur le produit DARIFI TOUNES (ma maison en Tunisie), qui constitue un axe stratégique de différenciation, fondé sur un avantage comparatif important: le financement en euros de biens acquis en Tunisie.

Dans un environnement bancaire marqué par la montée en puissance des banques en ligne et des fintechs, l'enrichissement et la modernisation de l'offre numériques ont devenu des leviers essentiels pour répondre aux attentes croissantes des clients en matière de simplicité, de disponibilité et de rapidité des services.

Dans ce contexte, la mise en production en 2025 d'une application bancaire mobile s'inscrit comme un jalon stratégique majeur dans la trajectoire de transformation digitale de la banque. Elle constitue le socle d'une évolution plus large visant à repenser les parcours clients, renforcer l'agilité opérationnelle et accélérer l'innovation. Ce dispositif prépare ainsi le déploiement progressif de nouvelles fonctionnalités numériques créatrices de valeur et de différenciation concurrentielle (dont un module e-commerce programmé pour T1 2026).

Sur le plan financier, la situation à fin 2025 se caractérise par une progression de l'encours des engagements bilan de 17,5 %, malgré un recul de la collecte des ressources clientèle (-16,9 %). Dans le même temps, le PNB recule de 6,5 %, tandis que les charges de gestion augmentent de 5,1 %, conduisant à un résultat net négatif: -6 838 K€.

Malgré des résultats en deçà des attentes au titre de l'exercice écoulé, la banque demeure pleinement mobilisée autour d'une trajectoire de redressement et de retour rapide à la rentabilité. Elle s'appuie pour cela sur ses caractéristiques différenciantes, notamment sa taille humaine, la spécificité de ses produits (ex DARIFI TOUNES), sa proximité avec la clientèle et son agilité, autant de leviers stratégiques destinés à relancer une dynamique de croissance durable.



INTRODUCTION

Indicateurs d'és (K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025 vs 2024
Encours d'engagements bilan	136 913	125 411	112 108	107 220	83 046	67 338	73 260	86 082	17,5%
Ressources clientèle	86 722	73 922	81 350	88 036	71 814	75 012	80 977	67 310	-16,9%
PNB	5 460	5 181	4 036	2 967	4 341	4 275	4 759	4 452	-6,5%
Charges du personnel	4 770	4 907	5 508	5 791	5 462	5 117	4 879	5 474	12,2%
Frais de fonctionnement	5 659	4 783	3 937	3 814	3 793	3 874	4 343	4 214	-3,0%
Charges de gestion	10 429	9 690	9 444	9 604	9 255	8 991	9 222	9 688	5,1%
RBE	-4 968	-4 508	-5 408	-6 638	-4 914	-4 716	-4 463	-5 236	17,3%
Coefficient d'exploitation	191%	187%	234%	324%	213%	210%	194%	218%	12,3%
Coût du risque	-2 958	-2 060	-348	2 780	1 222	-402	-1 252	-1 482	18,4%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	1 815	0	0	0	0	-105	
Résultat exceptionnel	135	59	13	-40	-85	194	-1 700	-6	
Résultat avant impôt	-7 792	-6 510	-3 927	-3 897	-3 777	-4 925	-7 415	-6 830	-7,9%
Impôts sur les bénéfices	-17	-7	-7	-3	-1 364	0	-11	-8	
Résultat net	-7 809	-6 517	-3 934	-3 900	-5 141	-4 925	-7 426	-6 838	-7,9%

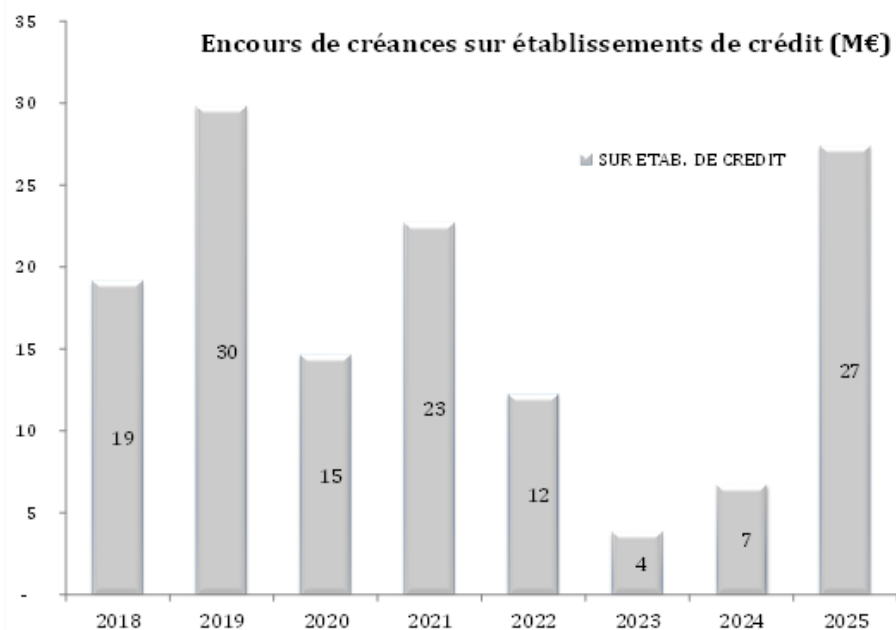
Malgré des résultats en deçà des attentes sur l'exercice écoulé, la banque demeure pleinement mobilisée autour d'une trajectoire de redressement et de retour rapide à la rentabilité

EMPLOIS_RESSOURCES

ENCOURS DE CREANCES



- En 2025, l'encours de créances sur la clientèle, (incluant les créances saines, et douteuses nettes des provisions), s'inscrit en repli de 11,8%

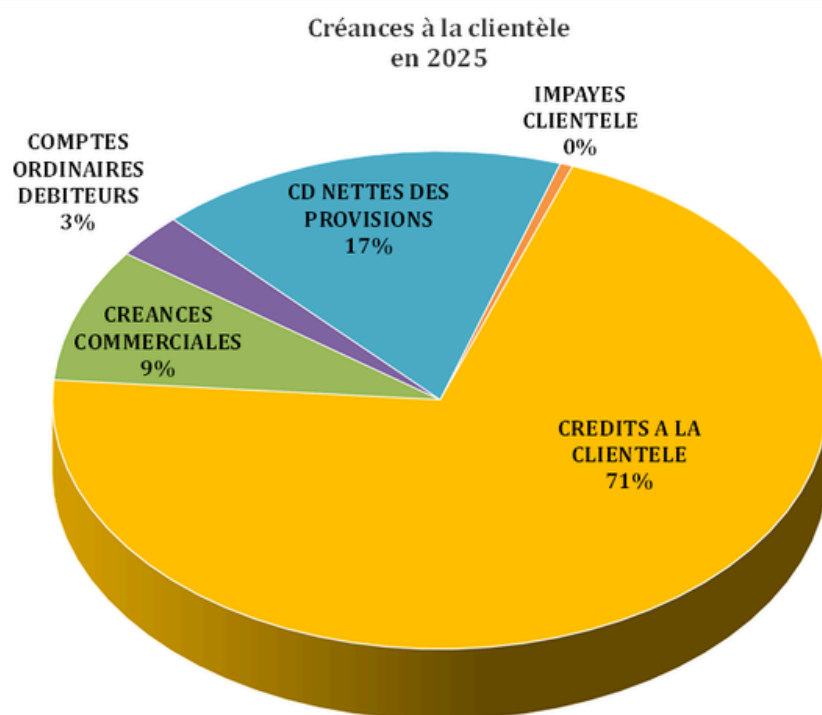


- L'accroissement des encours sur établissements de crédit s'explique par le placement en créances négociables des excédents de trésorerie

Les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion (article L 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier) les prêts qu'elles consentent, le cas échéant, à titre accessoire à leurs activités principales à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant. Compte tenu de l'activité bancaire de la TFBank, il n'y a pas lieu de mentionner de tels prêts qui sont, dans tous les cas, réalisés dans le cadre de l'activité principale de la banque.

EMPLOIS_RESSOURCES

ENCOURS DE CREANCES



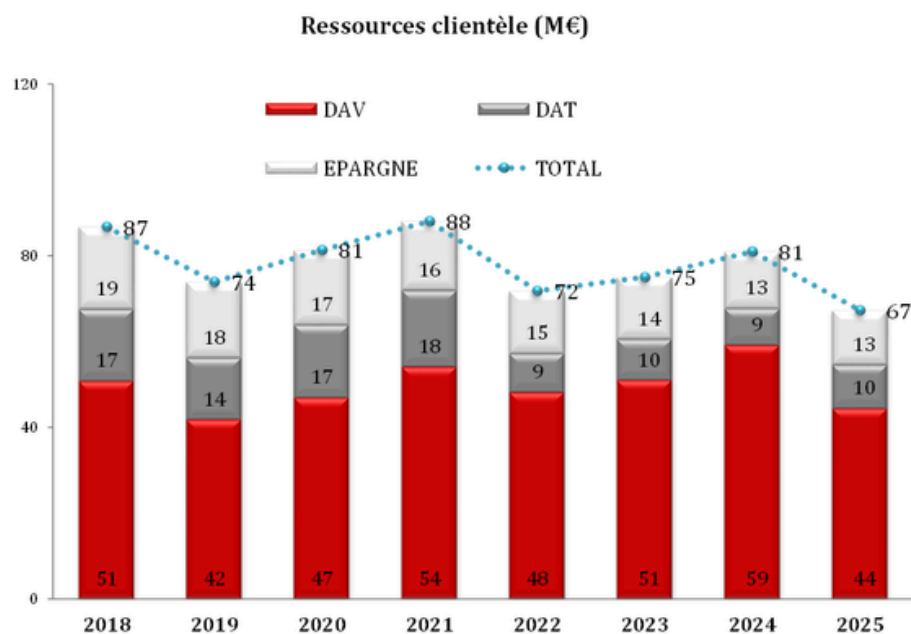
•En 2025, le taux de couverture des créances douteuses par les provisions amorce un mouvement de redressement,

TAUX DE COUVERTURE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours douteux (M€)	70	42	42	40	40	38	35	33
Dotations aux provisions (M€)	59	33	32	30	29	25	23	23
TAUX DE COUVERTURE	84,2%	77,5%	77,2%	75,6%	72,2%	66,6%	65,0%	69,3%

EMPLOIS_RESSOURCES

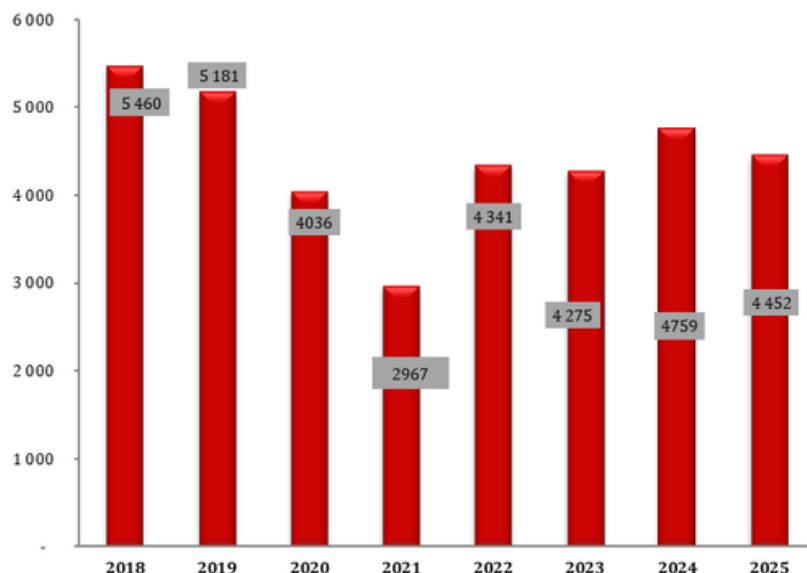
DEPOTS DE LA CLIENTELE

- Collecte de ressources clientèle: -16,9%
- dépôts à vue créditeurs: -24,9%
- dépôts à terme : -18,9%
- épargne: -4,0%



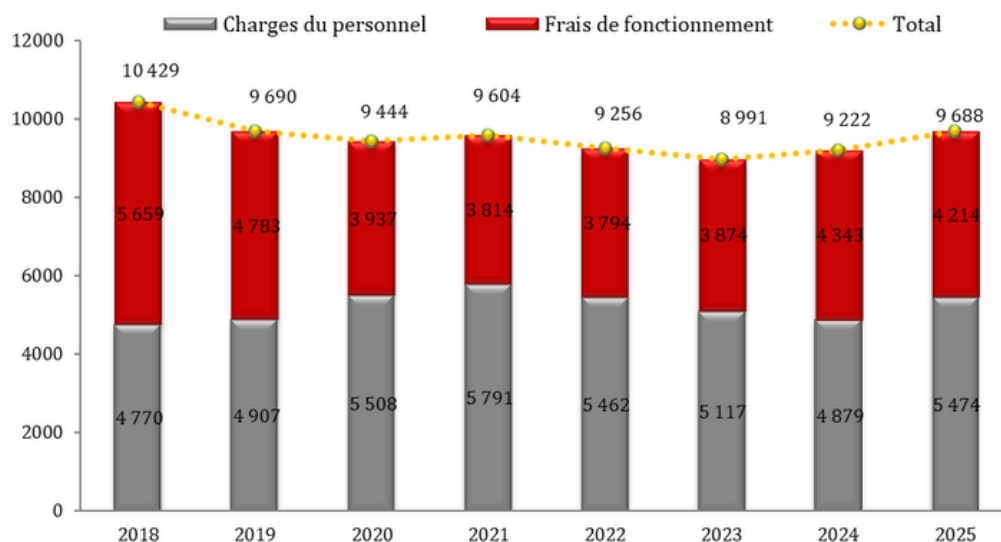
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PNB



- PNB: -6.5%
- Marge nette sur intérêts: +6.1%
- Marge nette sur commissions: -15,0%

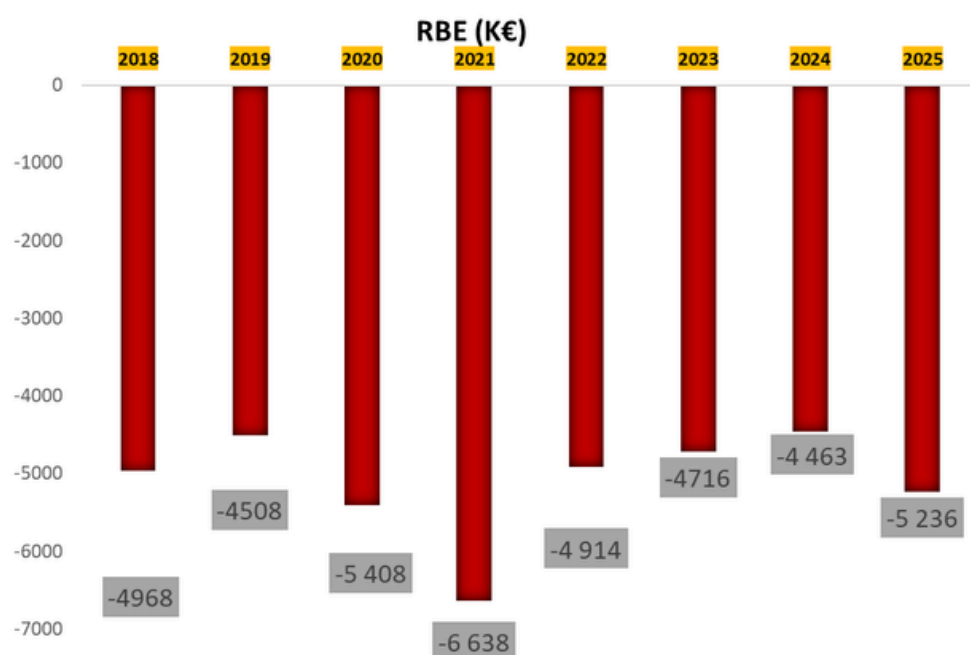
Charges de gestion (K€)



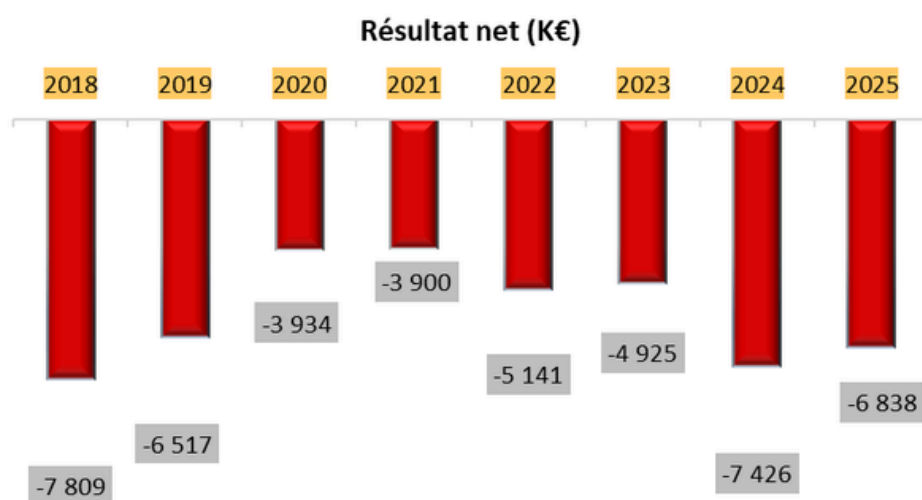
- Charges de gestion: +5.1%
- Charges du personnel: +12.2% (tiennent compte notamment de charges de rupture conventionnelle non récurrentes)
- Frais de fonctionnement: -3%

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

- En 2025, le RBE subit l'effet d'un ciseau défavorable entre PNB et charges.



- Le résultat net subit notamment l'effet du coût du risque



RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratios règlementaires	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ndes propres règlementaires nets (K€)	18 559	20 018	20 405	15 476	19 796	17 559	20 812	26 057
tio de liquidité à court terme (LCR)	214%	130%	119%	111%	160%	210%	386%	310%
tio de solvabilité (COREP). Minimum exigé : 8%	24%	29%	27%	22%	25%	26%	28%	40%
mbre de dossiers grands risques en dépassement	0	0	0	2	0	0	0	0

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES 133, 135 ET 148 DU DÉCRET SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Situations financières en fin d'exercice :					
a) Capital Social	26 912	39 912	43 612	55 212	67 212
b) Nombre d'action émises	1 765 896	2 618 915	2 861 698	3 622 853	4 410 255
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 967	4 341	4 275	4 759	4 452
b) Bénéfices avant impôt, participation, amortissements et provisions	(6 009)	(4 184)	(3 931)	(5 698)	(4 765)
c) Impôts sur les bénéfices et participation	3	1 364	0	3	8
d) Bénéfices après impôt participation amortissements et provisions	(3 900)	(5 141)	(4 925)	(7 426)	-(6 838)
e) Montant des bénéfices distribués	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfices après impôt, participation, mais avant amortissements et provisions (en €)	(3,40)	(2,12)	(1,37)	(1,57)	(1,11)
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions (en €)	(2,21)	(1,96)	(1,72)	(2,05)	(1,55)
c) Dividende versé à chaque action	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Personnel :					
a) Nombre de salariés	65	61	54	56	56
b) Montant de la masse salariale (Rémunération brute)	3 685	3 536	3 225	3 093	3 530
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc ...)	1 785	1 683	1 578	1 817	2 066

AUTRES POINTS

MONTANT GLOBAL DES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES :

- 1 253 674€

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE -6 838K€ :

- Affectation en totalité au report à nouveau

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS :

- Aucun au titre des trois exercices précédant celui clos le 31 décembre 2025

FONDS PROPRES fin 2025 :

- capital: 67 212 286,20€.
- fonds propres réglementaires nets 26 057K€

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

- La Banque ne réalise pas d'activités de recherche développement

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS :

- Les opérations bancaires et les opérations connexes sont exclues des informations relatives aux délais de paiement clients, conformément à la position adoptée par la FBF

AUTRES POINTS

- DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS (SOURCE: BALANCE ÂGÉE):

						K€
EXERCICE	SOLDE GLOBAL	SOLDE NON ECHU	DE 1 A 30J	DE 31 A 45J	DE 46 A 60J	PLUS DE 61J
2025	4 833	724	747	888	48	2 427



AUTRES POINTS

■ PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA BANQUE EST CONFRONTÉE :

Il s'agit des principaux risques inhérents à la profession bancaire, notamment:

- Risque de business et de stratégie (environnement macro-économique, réalisation du plan stratégique, évolutions réglementaires, concurrence, risque ESG, résolution)
- Risque de crédit (concentration, contrepartie défaillante, risque pays, provisionnement insuffisant, taux de NPL élevé)
- Risques structurels (liquidité, taux, change)
- Risque de marché (volatilité)
- Autres (non-conformité, cyber risque, panne informatique, fraude, réputation, RH, imprévus tels que pandémie, catastrophe naturelle...)

■ GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Elle est résumée dans les documents:

« Dispositif de gestion des risques de crédit » détaillant:

- La politique Générale et Spécifique de Crédit de la TFBank
- Le processus de Prise de Décision et d'Octroi de Crédits
- Le processus de surveillance et de suivi du risque de crédit

« Cadre d'appétence aux risques » qui délimite le niveau et le type de risque que la Banque peut et choisit d'assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs stratégiques, opérationnels et de ses obligations réglementaires,



AUTRES POINTS

■ DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE RELATIF AL'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE (ART. L.22-10-10 CC):

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable vise à garantir la fiabilité, la sincérité et la conformité des comptes aux normes applicables.

•

Il repose sur une séparation des tâches entre les fonctions opérationnelles, comptables et de contrôle, ainsi que sur des procédures formalisées couvrant l'ensemble du processus de production financière.

•

Les contrôles de premier niveau, réalisés par le département comptable sur la base d'une check-list dédiée, ont pour objet de justifier les comptes et d'en assurer l'exhaustivité et la fiabilité. Ils couvrent notamment les risques de non-exhaustivité, d'erreur d'imputation, d'estimation et de cut-off.

•

Les contrôles de second niveau, exercés par les fonctions de contrôle permanent et l'audit interne, contribuent à fiabiliser l'information comptable, rendent compte à la Direction du Contrôle Général des risques identifiés et assurent le suivi des recommandations formulées.

•

Les systèmes d'information financiers font l'objet de contrôles spécifiques portant sur la sécurité des accès, l'intégrité des données et la traçabilité des opérations. Le dispositif est suivi régulièrement par le Comité d'Audit et des Risques, qui en rend compte aux organes de gouvernance.



AUTRES POINTS

■ EVENEMENTS POST CLOTURE :

• **Mise en production en mars 2026 de la solution de paiement en ligne pour les entreprises (encaissement des paiements par carte sur internet), dans le but:**

- d'enrichir la gamme de produits et services
- S'aligner sur les usages du marché

■ PERSPECTIVES 2026

• **Migration vers le nouveau système d'information dans le but de:**

- Moderniser l'infrastructure bancaire
- Améliorer la performance des traitements informatiques
- Faciliter l'intégration avec des services tiers

• **Redynamisation d'activités existantes:**

- Trade, assurances, transferts vers la Tunisie, suppression des frais d'utilisation de la CB en Tunisie

• **poursuite de l'enrichissement de la gamme de produits et services:**

- Instant payment, mobile payments, prélèvements pour compte de clientèle TFBank...

■ CONTINUE DE L'ACTIVITE

- La valeur des fonds propres de base est inférieure à la moitié du capital social.

Conformément à l'art.L.225-248cc, il appartient au Conseil d'administration de convoquer l'AGE, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. sauf si la situation est régularisée avant,



• **Remarque: le soutien des actionnaires est rappelé à chaque réunion du conseil d'administration et se traduit par des recapitalisations récurrentes. Le Conseil oeuvre dans le sens d'une clôture dans la perspective de la continuité de l'activité**

AUTRES POINTS

■ STRUCTURE DES RESSOURCES HUMAINES

■ EFFECTIFS:

- 56 collaborateurs, stable vs 2024
- 51,8% de femmes
- 12,5% rattachés à l'agence de Tunis

TURN OVER:

7 entrées et 7 départs

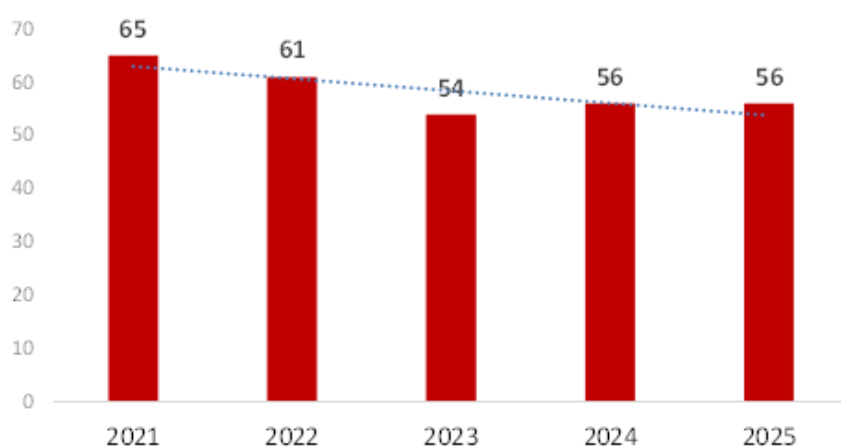
MASSE SALARIALE :

3 530K€ (3 093K€ en 2024)

CINQ MEILLEURES REMUNERATIONS:

595 876€

EFFECTIF



EFFECTIF TOTAL PAR TRANCHE D'AGE

Tranche d'âge	Effectif	Part
Entre 21 et 34	6	11%
Entre 35 et 44	20	36%
Entre 45 et 54	18	32%
Entre 55 et 64	10	18%
supérieur à 64 ans	2	4%
Total	56	100%

Effectif stabilisé et relativement jeune

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ACTIONNARIAT FIN 2025

Actionnaire	Capital détenu (€)	%
STB	33 604 459,08	49,9975%
BH Bank	18 191 561,28	27,0658%
Etat tunisien	11 463 969,96	17,0564%
CDC Tunisie	3 951 320,52	5,8789%
STB Invest	243,84	0,0004%
STB Finance	243,84	0,0004%
Assurance SALIM	243,84	0,0004%
BH Leasing	243,84	0,0004%
TOTAL	67 212 286,20	100,000%

nominal action: 15,24€

MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataires sociaux de la TFBank au 31.12.2025

M.Rachid BATITA	Administrateur, Président du Conseil d'Administration
M.Lotfi BEN HAMOUDA	Administrateur, représentant de la BH Bank
M.Adel BRAHEM	Administrateur, représentant de l'Etat Tunisien
M.Nabil FRINI	Administrateur, représentant de la STB
M.Frédéric GOUPY	Administrateur
M.Haykel KHADHRAOUI	Directeur Général de la TFBank
M.Foued KHOUAJA	Directeur Général Délégué de la TFBank



Autres mandats exercés par ces mandataires dans la zone € en 2025:

- 5 mandats pour M.GOUPY
- Néant pour les autres mandataires sociaux

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

■ TRAVAUX DU CONSEIL EN 2025

Le conseil a tenu six réunions en 2025 où 100% des administrateurs ont été présents ou représentés. Ses travaux ont concerné essentiellement les points suivants :

- Nomination de nouvel administrateur
- Nouvelle composition du CAR et du CNR
- Recherche et nomination de nouveaux dirigeants effectifs
- Suivi des échanges avec l'ACPR
- Arrêté des comptes 2024
- Suivi des réalisations par rapport au budget
- Suivi de l'évolution des ratios réglementaires et des besoins en fonds propres, convocation de l'AG pour augmenter le capital
- Examen de la situation des risques
- Suivi de l'activité de recouvrement
- Examen des conclusions du CAR et du CNR
- Suivi du processus de refonte du système d'information
- Termes de référence pour le choix d'un prestataire de « full audit »
- Nouveau mandat de commissariat aux comptes

■ LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général



COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit et des risques et un comité des nominations et des rémunérations.

Ces comités sont composés de membres du conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de l'établissement.

■ COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS :

Il est formé d'un Président et de trois autres membres qui examinent tous les sujets liés à la rémunération des dirigeants effectifs, des membres du Conseil d'administration et des preneurs de risques

■ COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES (CAR) :

Il se compose de trois membres administrateurs, dont un membre indépendant. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans. Le Conseil d'Administration remplace tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration.

Le Président du Comité est l'administrateur indépendant, il est choisi par ses pairs et assiste obligatoirement aux séances destinées à se prononcer sur les comptes annuels, sans pouvoir se faire représenter.

Les membres du CAR disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise qui leur permettent de comprendre et de suivre la stratégie et l'appétence en matière de risques de l'établissement.



COMITÉS SPÉCIALISÉS

■ TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité d'Audit et des Risques (CAR) assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions de supervision en matière d'information financière, de contrôle interne et de gestion des risques. À ce titre, il contribue à la définition et au suivi de la stratégie globale de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'appétence aux risques, en cohérence avec le profil de risque actuel et les orientations stratégiques à moyen et long terme.

En 2025, le CAR s'est réuni régulièrement et a exercé une vigilance renforcée afin de garantir la fiabilité de l'information financière, l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et la maîtrise des risques. Il a joué un rôle central dans le dispositif de gouvernance, en assurant une supervision indépendante des fonctions de contrôle (gestion des risques, conformité, audit interne).

■ PRINCIPAUX TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES EN 2025

Au cours de l'exercice 2025, le CAR a notamment :

Supervisé le processus d'élaboration de l'information financière, en s'assurant de la qualité, de la transparence et de la conformité des états financiers publiés, ainsi que de la pertinence des méthodes comptables retenues ;

Apprécié l'efficacité du dispositif global de gestion des risques, couvrant notamment les risques de crédit, de liquidité, de marché et les risques opérationnels, en lien avec le cadre d'appétence aux risques défini par le Conseil ;

Suivi les travaux des commissaires aux comptes, examiné leurs conclusions et recommandations, et veillé à l'indépendance et à la qualité du contrôle légal des comptes ;

Exercé une supervision renforcée du dispositif de conformité, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ainsi que du respect des obligations réglementaires et prudentielles ;

Suivi les évolutions des systèmes d'information, en portant une attention particulière aux enjeux de sécurité, d'intégrité des données et de résilience opérationnelle (notamment dans le cadre des exigences DORA) ;

Évalué les dispositifs de continuité d'activité (PCA) et de reprise informatique (PRI), et examiné les résultats des tests de crise et des exercices de simulation ;

Supervisé le plan d'audit interne, validé les priorités d'intervention fondées sur une approche par les risques, et assuré un suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations émises ;

Examiné le rapport annuel sur le contrôle interne et la gestion des risques, en s'assurant de sa cohérence avec les exigences réglementaires et de la pertinence des axes d'amélioration identifiés.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

■ PRINCIPAUX TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête, concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans l'établissement.

Il identifie et recommande au conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale.

Le comité évalue l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration.

En 2025, le comité s'est réuni 3 fois et s'est prononcé sur les points suivants :

- Procédure de recrutement de nouveaux dirigeants;
- Profil et rémunération d'un nouvel administrateur indépendant
- Plan RH;
- NAO (négociations annuelles obligatoires)



■ DÉLÉGATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG	
Pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres lors des augmentations de capital (art. L225-129-1 du code de commerce)	Néant
Pouvoir d'engager une augmentation de capital dans les limites d'un plafond défini (art. L225-129-2 du code de commerce)	Néant

■ MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- La directive 2013/36/UE du 6 juin 2013 instaure au sein des établissements de crédit l'obligation de séparation des fonctions de Président de l'organe de direction de celles de Directeur Général.
- La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective depuis la séance du conseil du 22 juillet 2016.

■ LISTE DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Hormis la continuité d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de Commerce (Cf Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées), aucune autre convention n'est intervenue sur l'exercice 2025, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.



RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026



RÉSOLUTIONS

01 ■ APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du Conseil d'Administration,
- Du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître :
 - Une perte de 6 838 173,27 €,
 - Un total de bilan de 122 379 765,29 €.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

02 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises pour les décisions ordinaires, décide d'affecter en totalité le report à nouveau, la perte de l'exercice s'élevant à 6 838 173,27 €. Elle prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

03 ■ CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ni aucun engagement nouveau n'a été conclu au cours de l'exercice 2025 entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

RÉSOLUTIONS

04 ■ QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

05 ■ RATIFICATION DE COOPTATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après délibération :

- Ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 23.02.2026 de M. Sami DERBEL, né le 11.03.1966, à Sfax, domicilié en Tunisie, en tant que représentant permanent de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (STB), SA de droit tunisien dont le siège social est à TUNIS, rue Hédi NOUIRA, en remplacement de M. Nabil FRINI, démissionnaire.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.
 - M. DERBEL déclare accepter ses fonctions d'Administrateur et certifie ne faire l'objet d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité prévues par la loi.
- Ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 06.05.2026 de Mme KAOUTHER BABIA, née le 13.10.1971, à Tunis, domiciliée en Tunisie, en tant qu'administratrice, en remplacement de M. Adel BRAHEM, démissionnaire.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028
 - Mme BABIA déclare accepter ses fonctions d'Administratrice et certifie ne faire l'objet d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité prévues par la loi.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

06 ■ POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



- 
- **1_RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

TUNISIAN FOREIGN BANK

19, rue des Pyramides 75001 Paris - 75001 Paris
Société anonyme au capital de 67 212 286, 20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

TUNISIAN FOREIGN BANK

19, rue des Pyramides 75001 Paris - 75001 Paris
Société anonyme au capital de 67 212 286, 20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TUNISIAN FOREIGN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi** que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposé dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités de financement, la société Tunisian Foreign Bank S.A. (« TFB ») est exposée au risque de crédit et constitue des dépréciations sur base individuelle afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur les prêts et créances octroyés à sa clientèle.

Au 31 décembre 2025, la banque détient des prêts et créances à la clientèle pour un montant net de dépréciation de 59 694 milliers d'euros. Le montant total des dépréciations s'élève à 22 649 milliers d'euros à la clôture comme mentionné dans la note n°2 de l'annexe aux comptes annuels.

L'identification des créances à déprécier et l'estimation du montant de dépréciations individuelles à comptabiliser relèvent de critères définis par la banque et reposent sur une analyse spécifique des risques réalisée par la direction.

Nous avons considéré que l'estimation des dépréciations constituait un point clé de notre audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative et compte tenu du processus mis en œuvre par la banque pour calculer les montants de dépréciations à comptabiliser.

Les informations relatives aux principes de comptabilisation et à la méthodologie utilisée pour estimer les pertes de crédit avérées sont décrites dans la note II – 1 aux états financiers.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère approprié des méthodes de dépréciation des crédits à la clientèle, nos travaux ont consisté à :

1. Examiner la conception et l'efficacité des contrôles clefs identifiés sur le déclassement des encours ainsi que les estimations des dépréciations correspondantes.
2. Examiner, avec le support de nos spécialistes IT, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées pour le déclassement des créances.
3. Mettre en œuvre de contrôles de substance :
 - Prise de connaissance des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
 - Analyse contradictoire des hypothèses retenues par la direction sur la base de données de sources internes et externes ;
 - Rapprochement des données comptables à celles de la direction des risques ;

Revue, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler l'exactitude arithmétique des calculs réalisés, apprécier le caractère approprié de la valorisation des garanties et vérifier le correct enregistrement des dépréciations estimées ;

Revue du débouclage post-clôture et du back-testing

4. Nous nous sommes également assurés que les informations qualitatives et quantitatives publiées dans les notes aux états financiers concernant le risque de crédit sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société TUNISIAN FOREIGN BANK par votre assemblée générale du 24 mai 2019.

Au 31 décembre 2025, le cabinet RSM France était dans la 7^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Timothee Holz
Le 20 mai 2026

Signed with
Universign doc_gE1A
tx_YyX4yE4038mk

Timothée HOLZ

Associé

- **2_RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 67 212 286,20 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris

Société anonyme au capital de 67 212 286,20 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre des régions Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 8 913 250 €
RCS Paris 752 19 783 – TVA FR 67 752 19 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui œuvre pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été Informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Emission d'un emprunt obligataire privé subordonné souscrit par la Société Tunisienne de Banque détenant plus de 10% des droits de vote de la TUNISIAN FOREIGN BANK

Entités cocontractantes :

Société Tunisienne de Banque et la Tunisian Foreign Bank

Nature et modalités

L'assemblée Générale extraordinaire de la Tunisian Foreign Bank réunie le 31 Mai 2016 a autorisé l'émission de cet emprunt et donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 22 Juillet 2016, d'émettre un emprunt obligataire de 16M€ pour une durée de 10 ans au taux de l'euribor si positif +3% l'an et a délégué au Directeur Général le pouvoir pour ajuster les conditions de l'émission de cet emprunt.

Cet Emprunt a été intégralement souscrit par la « Société Tunisienne de Banque », actionnaire principal de la Tunisian Foreign Bank.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 Mai 2017 de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6M€, remboursement qui a lieu le 29 Mai 2017.

Le 04 Mai 2018, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 3M€, remboursement qui a eu lieu le jour même.

Le 06 Novembre 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 2,2M€, remboursement qui a eu lieu le 23 Décembre 2020.

Le remboursement de la première tranche (20% du capital restant dû soit 942 K€) a été effectué le 28 octobre 2022

Dans son rapport à l'assemblée général extraordinaire du 29 novembre 2022, réunie à l'effet d'augmenter le capital, le conseil d'administration envisageait la possibilité d'augmenter le capital par apport en numéraire ou par conversion de créances. Par conséquent, une demande d'autorisation préalable de remboursement partiel de l'emprunt subordonné de 1,6 M€ a été adressé à l'ACPR en date du 05 décembre 2022.

Le remboursement de la seconde tranche (20% du capital restant dû soit 533 K€) a été effectué le 28 octobre 2023.

Le remboursement de la troisième tranche (20% du capital restant dû soit 533 K€) a été effectué le 02 novembre 2024.

Le remboursement de la quatrième tranche (20% du capital restant dû soit 533 K€) a été effectué le 28 octobre 2025.

Le montant des charges d'intérêts sur l'exercice 2025 s'élève à 54 k€.

Motif justifiant son intérêt pour la Société :

Cette émission a pour but de faire revenir les ratios de liquidité et les ratios de fonds propres de la Tunisian Foreign Bank dans les limites exigées par les régulateurs Français et Européens.

Fait à Paris, le 20 mai 2026
Le commissaire aux comptes

RSM France
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Timothee Holz
Le 20 mai 2026

Signed with  doc_rfq
br_YyX4yE4038mk

Timothée HOLZ
Associé

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



BILAN ACTIF (en K€)	NOTE	2025	2024
Caisse, banques centrales, C.C.P		17 161	13 623
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les établissements de crédit	N° 1	25 303	6 663
Operations avec la clientèle actif	N° 2	59 694	66 597
Obligations et autres titres à revenu fixe	N° 3	10 044	22 968
Actions et autres titres à revenu variable	N° 3	0	0
Participation et autres titres détenus a long	N° 4	105	105
Parts dans les entreprises liées		0	0
Crédit-bail et location avec option d'achat		0	0
Location simple		0	0
Immobilisations incorporelles	N° 5	2 714	2 168
Immobilisations corporelles	N° 5	2 667	2 521
Autres actifs	N° 6	265	728
Comptes de régularisation	N° 6	4 426	3 477
TOTAL DE L'ACTIF		122 380	118 850

BILAN PASSIF (en K€)	NOTE	2025	2024
Caisse, banques centrales, C.C.P		2 465	281
Dettes envers les établissements de crédit	N° 7	3 845	5 055
Operations avec la clientèle passif	N° 8	67 310	80 977
Autres passifs	N° 9	6 173	5 632
Comptes de régularisation	N° 9	10 719	835
Provisions pour risques et charges	N°10	2 679	1 500
Dettes subordonnées		538	1 081
Capitaux propres hors FRBG		28 650	23 488
Capital souscrit	N° 11	67 212	55 212
Réserves	N° 12	7 945	7 945
Report a nouveau		-39 669	-32 243
Résultat de l'exercice (+ / -)		-6 838	-7 426
TOTAL DU PASSIF		122 380	118 850

ENGAGEMENTS HORS BILAN (en K€)	NOTE	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNES	N° 13	11 856	18 488
Engagements de financement		11 286	17 717
Engagements de garantie		570	771
ENGAGEMENTS RECUS	N° 14	19 469	23 436
Engagements de financement		10 214	10 214
Engagements de garantie		9 255	13 222

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	NOTE	2025	2024
MARGE NETTE D'INTERETS		3 187	3 005
Interets et produits assimilés	N° 15	3 756	3 657
Autres produits d'exploitation bancaire	N° 17	0	0
Interets et charges assimilees	N° 15	-569	-652
Autres charges d'exploitation bancaire	N° 17	0	0
MARGE NETTE DES COMMISSIONS		1 254	1 476
Commissions (produits)	N° 16	1 996	2 359
Commissions (charges)	N° 16	-742	-882
MARGE /PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION ET REVENUS DE PLACEMENT		10	278
Revenus des titres a revenu variable (produits)		0	0
Ecart sur operations des portefeuilles de negociation		10	278
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>4 452</u>	<u>4 759</u>
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-9 688	-9 222
Charges du personnel	N° 18	-5 474	-4 879
Frais de fonctionnement (dont redevances pour licences)	N° 18	-3 737	-3 878
Immobilisations incorporelles et corporelles		-477	-465
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>		<u>-5 236</u>	<u>-4 463</u>
COUT DU RISQUE		-1 482	-1 252
Dotations	N° 19	-2 124	-5 386
R e p r i s e s	N° 19	641	4 134
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-6 719</u>	<u>-5 715</u>
Gains ou pertes: cessions sur immobilisations		-105	0
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u>		<u>-6 824</u>	<u>-5 715</u>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	N° 20	-6	-1 700
Impot sur les benefices		-8	-11
RESULTAT NET		- 6838	- 7426

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX



NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX
Tunisian Foreign Bank S.A.

I- PRINCIPES GENERAUX ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Principes généraux :

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, notamment le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement n°2020-10 de l'ANC du 22 décembre 2020.

L'application du règlement ANC n°2022-06 - Modernisation des états financiers, entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, est sans impact sur l'application et la présentation des règles et méthodes comptables de la banque. En effet, les méthodes de présentation des comptes et d'évaluation utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, et conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les comptes sociaux intègrent les comptes de la succursale de la banque en Tunisie traités en normes françaises.

Les comptes ont été arrêtés selon les principes comptables suivants :

- principe de continuité d'exploitation ;
- principe de permanence des méthodes ;
- principe de prudence

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

Faits marquants de l'exercice :

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- ✓ La réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 12 millions d'euros en octobre 2025 permettant à la banque de reconstituer ses capitaux propres en date de clôture comme indiqué dans l'annexe n° XXX portant sur le tableau de variation des capitaux propres.
- ✓ L'arrivée d'une nouvelle Direction Générale, Monsieur Haykel Khadhroui en tant que Directeur Général, et Monsieur Foued Khouaja en tant Directeur Général Délégué, La fermeture effective des locaux de l'agence de Belleville ayant pour conséquence le transfert de son activité vers l'agence République.
- ✓ La poursuite du projet NEXTCORE de migration vers la version R25 du système d'information T24 prévue pour le 1^{er} semestre 2026.

- ✓ La comptabilisation de charges, impactant le cout du risque pour un montant de 1,2 million d'euros comme mentionné dans l'annexe n° 19

II- PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

1 -CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- ✓ Créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.
- ✓ Créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sont dans leur grande majorité assorties de garanties réelles (assurances, encours à l'exportation, avals bancaires, hypothèques et autres).

Les intérêts courus sur les créances saines sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont, par ailleurs, ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la Banque en fonction de la nature de l'activité, de la segmentation des encours retenue et de l'usage des systèmes de notations internes ou externes, ne présentent pas de risque de non-recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garanties qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

a) Créances Douteuses

Les encours porteurs d'un risque avéré correspondent à l'une des situations suivantes :

- Un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins
- Connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque élevé de non-recouvrement
- Existence de procédures contentieuses entre la banque et sa contrepartie

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, l'encours afférent est classé en encours douteux. La règle de contagion est appliquée sur tous les engagements de la contrepartie dès le déclassement en encours douteux et sur les autres entités du même groupe.

Les règles de dotations aux provisions sur créances clients

La banque déprécie les créances douteuses selon les principes suivants:

- Pour les crédits douteux non compromis : un taux de dépréciation de 30% est initialement appliqué (le mois du déclassement en statut douteux) avec une aggravation du taux de dépréciation de 10% tous les mois que les impayés, débits non autorisés ne sont pas régularisés ;
- Pour les crédits douteux compromis (contentieux, procédure collective, liquidation) : la créance est dépréciée en utilisant un taux de 100%.

Cette méthode, dérogatoire au règlement ANC n°2014-07, est complétée par un exercice de *back-testing* portant sur l'analyse de l'évolution des taux de dépréciation sur un historique de données. Cette méthode, appliquée par la banque, est cohérente avec les exigences normatives.

b) Créances restructurées

Les créances restructurées peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain. La sortie du poste créances douteuses se fait lors de la régularisation des causes de déclassement en douteux :

- Régularisation des impayés ou remboursement du montant restant dû
- Régularisation de la situation financière se traduisant par la mise en place d'un plan de restructuration
- Fin de la procédure contentieuse

La Banque ne présente pas dans son portefeuille d'engagement des créances restructurées ayant fait l'objet d'une décote.

c) Les règles de dotations et reprises suite à la valorisation des garanties réelles :

La politique de provisionnement de la Banque étant dirigée par l'exposition de la Banque au risque net de ces contreparties douteuses, les provisions constatées peuvent faire l'objet de dotations nouvelles ou de reprises en fonction des valeurs des garanties réelles détenues par la Banque sur chacune de ses contreparties douteuses.

En effet, la Banque doit disposer d'une évaluation de l'ensemble de ses garanties réelles.

Reprise ou dotation à la suite d'une évolution de la valeur des garanties réelles détenues par la Banque :

- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : reprise des provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur supérieure à sa valeur initiale.
Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : dotations complémentaires
- de provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur inférieure à sa valeur initiale.

2 -CLASSIFICATION DU PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classifiés en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor, obligations, titres de créances négociables du secteur public), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables, titres du marché interbancaire, parts de Fonds Communs de Créances), actions et autres titres à revenu variable.

Leur portefeuille de destination - transaction, placement, investissement - correspond à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation décrites dans les paragraphes suivants.

3- TITRES D'INVESTISSEMENT

En 2025 comme en 2024, la banque a également acquis des obligations souveraines allemandes et des titres de créances négociables de banques françaises et les a classées en portefeuille titres d'investissement inscrits au bilan à leur prix d'achat comprenant les intérêts courus non échus pour les titres dits à revenu fixe.

4- TITRES DE PLACEMENT

Sont comptabilisés en titres de placement les titres acquis avec une intention de les conserver à long terme, sans nécessairement les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition (directement portés en charges) et hors intérêts courus non échus pour les titres dits à revenu fixe.

Les intérêts courus non échus sont inscrits en créances rattachées, et les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable".

A la fin de l'exercice 2025, les titres de placement restants sont principalement constitués d'actions détenues dans le capital de Compagnie Gafsa, libellés en TND, et qui sont totalement dépréciés.

5- TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Le portefeuille de Titres de Participation ne comprend, en dehors d'une participation au Fonds de Garantie des banques, aucune participation significative dans une entité, Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou sur la base de cotations externes.

6- IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2014-03 :

Nature d'immobilisations	Durée d'Utilisation
• Immeuble	20 à 60 ans
• Mobiliers	5 ans
• Agencement et Installations	10 ans
• Matériels et Outillages	3 à 10 ans
• Matériel Roulant	5 ans
• Logiciel	3 à 10 ans
• Frais de restructuration	4 ans

7- DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes d'épargne et autres dettes pour la clientèle.
- Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

8- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions à caractère fiscal et social, et de provisions diverses notamment à caractère juridique et commercial.

Leur évaluation est fondée sur l'estimation de la sortie de ressources faite par la direction.

Au 31 décembre 2025, les provisions enregistrées sont principalement destinées à couvrir :

- Des risques financiers,
- Des risques de fraude,

- Des risques sociaux,
- Des comptes fournisseurs dont le solde débiteur présente un risque de non-recouvrement,
- Divers autres risques

9- PROVISIONS POUR DEPART A LA RETRAITE

Le montant des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière que la TFBank attribue à ses salariés français au moment de leur départ à la retraite conformément aux dispositions prévues par la convention collective des banques, a été estimé au 31 décembre 2025 à 206 KEUR.

La méthode des unités de crédits projetés, en ligne avec les préconisations des normes comptables françaises, a été utilisée dans le calcul de ces engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière.

Bien que la méthode comptable préférentielle est celle de les comptabiliser au passif du bilan, la banque a choisi de retenir l'option permise par l'article L123-13 du Code de commerce, de ne pas comptabiliser ces provisions dans ses comptes annuels.

Les principales hypothèses, ainsi que leur signification et valeur au 31/12/2025, sont rappelées ci-dessous :

- Date d'évaluation : Les engagements sont calculés au 31/12/2025.
 - Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation permet de prendre en compte dans les calculs le différé entre la date d'évaluation et la date de versement de l'indemnité.
Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2025 est de 3,80%, en ligne avec les taux de rendement observés sur les obligations Corporate de bonne qualité, de maturité de 7 à 10 ans et plus, en zone euro.
 - Profil de carrière : Le profil de carrière traduit l'évolution future du salaire des actifs dans le temps afin d'estimer l'assiette de calcul des indemnités versées.
 - Taux de charges sociales : Les indemnités de fin de carrière sont soumises aux charges sociales patronales. Le taux de charges sociales retenu au 31/12/2025 s'élève à 60%.
 - Tables de mortalité : La table de mortalité traduit de façon statistique la probabilité de décès de la population. Les tables retenues au 31/12/2025 correspondent aux tables INSEE H F 2022-2024.
- Âges de départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite est fixé, pour tous les salariés, à 67 ans.

10- FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Aucune dotation au FRBG n'existe fin décembre 2025.

11- DETTES SUBORDONNEES

Pour mémoire, un emprunt obligataire subordonné « TFB 2016 » de 16 millions d'euros a été émis en 2016 avec les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Franchise : 5 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 6 mois si positif +3% l'an
- Prix d'émission : 1.000 Euros
- Remboursement du capital à partir de la sixième année par cinquième et un paiement annuel des intérêts à terme échu.

En octobre 2025, la banque a procédé au règlement de l'échéance de l'emprunt subordonnée pour un montant en principal de 533.602,95€.

Ainsi, le solde de la dette subordonnée au 31 décembre 2025 s'élève à 533.602,96€.

12- CAPITAUX PROPRES & RESULTAT :

Le 28 octobre 2025, l'AGE des actionnaires a décidé l'augmentation du capital de la banque d'un montant de 12 000 006.48€. Le Conseil d'Administration réuni le 23 février 2026 a constaté la libération de l'augmentation de capital conformément à la décision de l'AGE :

- Par apport en numéraire d'un montant de 12 000 006.48€.

Par ailleurs et Conformément à la résolution de l'AGO du 30 mai 2025, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté en « Report à nouveau ». Le projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2025 en « Report à nouveau ».

13- OPERATIONS EN DEVISES

Les avoirs, créances et dettes libellés dans une devise d'un Etat ne participant pas à la zone euro, ainsi que les autres devises ont été convertis sur la base du cours de change communiqué par NATIXIS, suivant les règles adoptées par l'administration fiscale et déterminé conformément aux principes posés par l'article 38-4 et 209 du Code Général des Impôts.

14- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste comprend les événements de nature extraordinaire ayant un impact sur le résultat, tel que les pénalités et amendes, les litiges fiscaux, et toute opération n'ayant pas un caractère récurrent et ne relevant pas de l'exploitation de la banque.

15- EVENEMENTS POST-CLOTURE DE 2025

Les événements actuels en Iran et plus largement au Moyen-Orient n'ont pas eu d'impact sur l'activité de la banque et en conséquence sur ses états financiers.

16- AUTRES POINTS

- ✓ En application de l'article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009, la banque n'exerce pas, au 31 décembre 2025, d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.
- ✓ En matière de crédit-bail, la banque n'a pas souscrit de contrat de crédit- bail au cours de l'exercice 2025.
- ✓ En matière d'engagement, aucune avance ou crédit n'a été accordé pendant l'exercice, respectivement à des membres des organes d'administration ou de direction, ainsi qu'aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.
- ✓ Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 181 K€.

NOTE N° 1**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS
DE CREDIT (en K€)**

LIBELLES	2025	2024
<u>CREANCES A VUE</u>		
Etablissements de crédit associés	1 760	651
Autres établissements de crédit	23 543	6 011
Créances douteuses		
Provisions pour créances douteuses		
Créances rattachées		
SOUS-TOTAL	25 303	6 663
<u>CREANCES A TERME</u>		
Etablissements de crédit associés		
Autres établissements de crédit		
Créances rattachées	0	0
SOUS-TOTAL	0	0
TOTAL	25 303	6 663

NOTE N° 2**CREANCES SUR LA CLIENTELE (en K€)**

LIBELLES	2025	2024
Créances commerciales	5 119	2 687
Impayés clientèles	310	1 054
SOUS-TOTAL	5 429	3 741
Autres concours à la clientèle	41 227	49 260
Créances rattachées	-3	9
SOUS-TOTAL	41 225	49 269
Comptes ordinaires débiteurs	1 715	1 243
Créances douteuses	33 975	35 231
Provisions pour créances douteuses	(22 649)	(22 886)
SOUS-TOTAL	13 041	13 587
TOTAL	59 694	66 597

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES BRUTES (en K€)

Encours bruts avec établissements de crédit	2025	2024
France	26 614	6 454
Encours sains	26 614	6 454
Encours douteux		
Tunisie	740	209
Encours sains	740	209
Encours douteux	-	-
Total général	27 355	6 663

Encours bruts avec la clientèle	2025	2024
France	62 930	68 816
Encours sains	44 584	49 487
Encours douteux	18 346	19 329
Tunisie	20 133	20 667
Encours sains	3 784	4 766
Encours douteux	16 349	15 902
Total général	83 064	89 483

Encours bruts globaux	2025	2024
France	89 545	75 269
Encours sains	71 199	55 940
Encours douteux	18 346	19 329
Tunisie	20 874	20 877
Encours sains	4 524	4 975
Encours douteux	16 349	15 902
Total général	110 418	96 146

REPARTITION PAR MATURITE DES CREANCES ET DES DETTES (en K€)

DURÉE RESIDUELLE RESTANT À COURIR	< 1 mois	1 mois<<3 mois	3 mois<<6 mois	6 mois<<1 an	1 an<<5 ans	5 ans <	Totaux
EMPLOIS							
CREANCES A TERME/ ETAB. DE CREDIT	-	-	-	2 044	-	-	2 044
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	5 867	4 657	3 813	3 471	14 031	13 364	45 203
<u>sous-total</u>	5 867	4 657	3 813	5 515	14 031	13 364	47 246
RESSOURCES							
DETTES A TERME/ETAB. DE CREDIT	-	107	-	-	-	-	107
DETTES A TERME EVERS LA CLIENTELE	157	6 305	1 711	1 727	135	-	10 035
<u>sous-total</u>	157	6 412	1 711	1 727	135	-	10 142

NOTE N° 3**OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (en K€)**

VALEURS	Valeur Comptable 2024	Titres Acquis 2025	Titres Cédés 2025	Autres Mouvements	Effet change sur titres	Valeur Comptable 2025	Provision pour dépréciation	Effet change sur provisions	Dotation en 2025	Reprise en 2025	Valeur Nette Comptable 2025
TITRES DE PLACEMENT											3
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)	3					3					3
TITRES SFAX GAUSA	64					64	-64				0
TITRES D'INVESTISSEMENT											10 041
Obligations Européennes	22 892	70 810	83 787	45		9 870					9 870
ICNE OBLIG Européennes	73	365	202	65		171					171
TOTAL	23 032	71 175	83 989	110	0	10 108	-64	0	0	0	10 044

NOTE N° 3 BIS**Différence entre prix d'acquisition et valeur de remboursement (en K€)**

VALEURS	Valeur Nominale 2024	Titres Acquis 2025	Titres Cédés / Echus 2025	Valeur Nominale 2025	Décote / Surcote 2024	Titres Acquis 2025	Titres Cédés / Echus 2025	Amort. Décote/Surcote 2025	Décote/ Surcote 2025	Valeur Comptable 2025
TITRES D'INVESTISSEMENT										
Obligations EURO	23 000	70 691	83 991	9 700	-108	119	-133	26	170	9 870

NOTE N° 4**PARTICIPATION ET AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME (K€)**

VALEURS	Valeur Comptable 2024	Titres Acquis 2025	Titres Cédés 2025	Autres Mouvements	Valeur Comptable 2025	Provision pour dépréciation	Dotation en 2025	Reprise en 2025	Valeur Nette Comptable 2025
TITRES DE PARTICIPATION									
SYSTEME SWIFT	1				1				1
SCI "ESSAFA"	4				4				4
FONDS GARANTIE CERTIF D'ASSOCIATIO	100				100				100
TOTAL	105	0	0	0	105	0	0	0	105

NOTE N° 5

IMMOBILISATIONS (en K€)

LIBELLES	VALEUR BRUTE 2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 2025	AMORTS AU 2024	DOTATION AUX AMORTS	AUTRES MOUVEMENTS	AMORTS AU 2025	VALEUR NETTE 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	1 269				1 269	1 269			1 269	0
Droits aux baux	317			-105	212	0			0	212
Logiciels	6 931	284			7 215	5 550	328		5 878	1 338
Immobilisations en cours	471	984	290		1 165	0			0	1 165
SOUS-TOTAL	8 988	1 268	290	-105	9 861	6 819	328	0	7 147	2 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains et Construction	3 404			1	3 405	1 306	32		1 338	2 067
Autres Immobilisations	3 841	214		25	4 080	3 422	118	2	3 542	538
Immobilisations en cours	3	58			61					61
SOUS-TOTAL	7 248	272	0	26	7 546	4 728	150	2	4 880	2 667
TOTAL	16 236	1 540	290	-79	17 407	11 547	478	2	12 027	5 380

NOTE N° 6

AUTRES ACTIFS ET COMPTES

DE REGULARISATION (en K€)

LIBELLES	2025	2024
AUTRES ACTIFS		
Débiteurs divers	265	728
SOUS-TOTAL	265	728
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges payées d'avance	507	513
Autres comptes de régul	3 920	2 964
SOUS-TOTAL	4 426	3 477
TOTAL	4 692	4 205

NOTE N° 7
DETTES ENVERS
LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en K€)

LIBELLES	2025	2024
<u>DETTES A VUE</u>		
Etablissements de Crédit Associés	1 132	607
Autres Etablissements de Crédit	2 605	4 124
SOUS-TOTAL	3 737	4 731
<u>DETTES A TERME</u>		
Etablissements de Crédit Associés	107	321
Autres Etablissements de Crédit	0	0
Dettes rattachées - Provisions sur intérêts	1	3
SOUS-TOTAL	108	324
TOTAL	3 845	5 055

NOTE N° 8
DETTES ENVERS
LA CLIENTELE (en K€)

LIBELLES	2025	2024
<u>COMPTES D'EPARGNE A</u>		
<u>REGIME SPECIAL</u>		
A vue	12 686	13 219
A terme	0	0
SOUS-TOTAL	12 686	13 219
<u>AUTRES DETTES</u>		
A vue	44 434	59 187
A terme	10 035	8 440
Dettes rattachées	154	130
SOUS-TOTAL	54 624	67 758
TOTAL	67 310	80 977

NOTE N° 9

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION (en K€)

LIBELLES	2025	2024
<u>AUTRES PASSIFS</u>		
Etat/Charges patronales à payer	1 628	1 784
Etat/Impôts à payer		
Créditeurs divers	4 545	3 849
SOUS-TOTAL	6 173	5 632
<u>Comptes de Régularisat.</u>		
Produits perçus d'avance	43	22
Autres comptes de régul.	10 676	813
SOUS-TOTAL	10 719	835
TOTAL	16 892	6 468

NOTE N° 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES _PRC (en K€)

LIBELLES	2024	Dotations	Reprises		Autres Mouvements	2025
			Utilisées	Non utilisées		
PRC "FRANCE"	1 402	1 178				2 580
PRC "ETRANGER"	98					98
TOTAL	1 500	1 178	0	0	(0)	2 678

NOTE N° 11

CAPITAL SOUSCRIT (en K€)

ACTIONNAIRES	2025		2024	
	MONTANT CA PIT A L	%	MONTANT CAPITAL	%
Etat Tunisien	11 464	17,056	9 417	17,056
Société Tunisienne de Banque	33 604	49,997	27 605	49,997
Banque de l'Habitat	17 333	25,788	14 238	25,788
Caisse des Dépôts et Consignations de Tunisie	4 810	7,157	3 951	7,157
STB Invest	0	0,000	0	0,0 01
STB Finance	0	0,000	0	0,0 01
BH Assurance	0	0,000	0	0,0 01
BH Leasing	0	0,000	0	0,0 01
TOTAL	67 212	100	55 212	100

NOTE N° 12

RESERVES (en K€)

LIBELLES	2025	2024
Réserve légale	801	801
Autres réserves	6 662	6 662
Réserves Spéciales	483	482
TOTAL	7 945	7 945

Variations de capitaux propres au 31/12/2025 (en K€)	Capital social	Report à nouveau	Réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	55 212	-32 243	7 945	-7 426	23 488
Affectation résultat 2024		-7 426		7 426	0
Augmentation de Capital	12 000				12 000
Résultat 2025				-6 838	-6 838
Solde au 31/12/2025	67 212	-39 669	7 945	-6 838	28 650

NOTE N° 13

ENGAGEMENTS DONNES (en K€)

L I B E L L E S	2025	2024
<u>ENGAGEMENT DE FINANCEMENT</u>		
<u>EN FAVEUR CLIENTELE</u>		
Acceptation à payer	0	0
Ouverture Crédits Financiers	11 286	17 717
S O U S-T O T A L	11 286	17 717
<u>ENGAGEMENTS DE GARANTIES</u>		
<u>D'ORDRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Associés	0	0
Autres	0	0
<u>D'ORDRE DE LA CLIENTELE</u>	<u>570</u>	<u>771</u>
Cautions et Avals	570	771
S O U S-T O T A L	570	771
<u>OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
T O T A L	11 856	18 488

NOTE N° 14

ENGAGEMENTS RECUS (en K€)

L I B E L L E S	2025	2024
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</u>		
Accord refinancement des Etablissements de Crédits		
Associés	10 214	10 214
Autres	0	0
S O U S-T O T A L	10 214	10 214
<u>ENGAGEMENTS DE GARANTIES</u>		
Contre garanties sur crédits distribués :	<u>9 255</u>	<u>12 901</u>
* Cautions Banques Associées	0	0
* Autres	9 255	12 901
	0	
Garanties reçues des administrations publiques et	<u>—</u>	<u>321</u>
S O U S-T O T A L	9 255	13 222
T O T A L	19 469	23 436

NOTE N° 17

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES (en K€)

LIBELLES	2025	2024
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
BANCAIRE Charges refacturées	0	0
Produits des activités non bancaires	0	0
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	0	0
Produits divers d'exploitation bancaire	0	0
Plus-values de cession sur immos incorp et corp	0	0
Revenus des immeubles liés à l'exploitation	0	0
T O T A L	0	0

NOTE N° 18

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en K€)

LIBELLES	2025	2024
<u>FRAIS DU PERSONNEL</u>	<u>5 474</u>	<u>4 879</u>
Rémunérations du Personnel	3 530	3 093
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	2 066	1 817
Produits des activités non bancaires	-123	-32
<u>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</u>	<u>3 041</u>	<u>3 515</u>
Autres services extérieurs	2 787	3 309
Transports et Déplacements	105	145 0
Frais divers de gestion	0	61
Impôts et taxes	149	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	696	363
Redevances pourlicences	696	371
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	0	-8
TOTAL	9211	8757

NOTE N° 19

COUT DU RISQUE (en K€)

LIBELLES	2025				2024			
	DOTATIONS	REPRISES		NET	DOTATIONS	REPRISES		NET
Provisions Pour Risques et Charges	1 247	-	-	1 247	728	-	-	728
Provisions pour Créances Douteuses	873	634	-	239	1 115	4 132		3 017
Provisions sur portefeuille titres	-			-	-			-
Récupération sur créances Amorties		7		7		2		2
Créances Irrécupérables	3		-	3	3 543		-	3 543
TOTAL	2 124	641	-	1 482	5 386	4 134	-	1 252

NOTE N° 20

RESULTAT EXCEPTIONNEL (en K€)

LIBELLES	2025	2024
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	(6)	(1 700)
TOTAL	-6	-1700

NOS AGENCES

EN FRANCE

AGENCE DU SIÈGE

19, rue des Pyramides, 75001 Paris

Tél.: 01 53 45 30 30

agencedepyramide@tfbank.fr

AGENCE PARIS REPUBLIQUE

31, avenue de la République, 75011 Paris

Tél.: 01 82 73 14 60

agencedepyramide@tfbank.fr

AGENCE DE LYON

73, cours de la liberté, 69003 Lyon

Tél: 04 72 61 00 31

contact@tfbank.fr

AGENCE DE MARSEILLE

20, BD d'Athènes 13001 Marseille

Tél: 04 91 50 71 21

agencedemarseille@tfbank.fr

EN TUNISIE

AGENCE DE TUNIS

Angle avenue Mohamed V- rue 8006 Montplaisir, 1 002 Tunis Belvédère

Tél.: +216 71 950 100

agencedetunis@tfbank.fr



Société anonyme au capital de 67 212 286,20€. R.C.Paris B 309 122 125

19 rue des pyramides, 75001 Paris.

Tel +33(0)1 53 45 30 30

www.tfbank.fr